

RCS : POITIERS
Code greffe : 8602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de POITIERS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 01020
Numéro SIREN : 905 398 533
Nom ou dénomination : 2CM

Ce dépôt a été enregistré le 30/06/2023 sous le numéro de dépôt 3001

Formulaire obligatoire (article 102 séries
A bis du Code général des impôts)

ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3		
Exercice N clos le 31/12/2022						
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	012			
	Autres*	014	016	4 000		
Immobilisations corporelles*		028	030	252 616		
				7 602		
Immobilisations financières* (1)		040	042	2 703		
	Total I (5)	044	048	259 320		
				7 602		
ACTIF CIRCULANT						
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052	800		
	Marchandises *	060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066			
Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070	14 955		
	Autres* (3)	072	074	46 429		
	Valeurs mobilières de placement	080	082			
	Disponibilités	084	086	6 711		
	Charges constatées d'avance *	092	094	379		
	Total II	096	098	69 275		
	Total général (I + II)	110	112	328 595		
				7 602		
				320 992		
PASSIF						
Exercice N NET						
CAPITAUX PROPRES						
Capital social ou individuel*		120		10 000		
Écarts de réévaluation		124				
Réserve légale		126				
Réserves réglementées*		130				
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)		131				
Report à nouveau		134				
Résultat de l'exercice		136		(57 302)		
Subventions d'investissement		137				
Provisions réglementées		140				
	Total I	142		(47 302)		
Provisions pour risques et charges		154				
DETTES (4)						
Emprunts et dettes assimilées		156		136 203		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				
Fournisseurs et comptes rattachés*		166		19 572		
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ...)		172		212 520		
Produits constatés d'avance		174				
	Total III	176		368 295		
	Total général (I + II + III)	180		320 992		
RENVUOIS						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	313 401
(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	259 320
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SASU 2CM		Néant <input type="checkbox"/> *		
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31/12/2022		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export et livraisons		209	210	
	Production vendue	biens	intracommunautaires	215	214 32 439	
		services*		217	218	
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires.)			222	
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production			224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
	Autres produits				230	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	32 440	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238 11 729	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*				240 (465)	
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242 43 934	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	244 260	
	Rémunérations du personnel*				250 21 652	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252 5 283	
	Dotations aux amortissements*				254 7 602	
	Dotations aux provisions				256	
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger			259	262	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260		
Total des charges d'exploitation (II)				264	89 999	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(57 559)	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)		280		
	Produits exceptionnels	(IV)		290	2 260	
	Charges financières	(V)		294	2 000	
	Charges exceptionnelles	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300	4
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348			
Impôts sur les bénéfices*	(VII)		306			
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	(57 302)	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	314 57 302	
Rémunérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optés-ets d'associés	247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU (44. octies A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991	Investissements outre-mer	344		
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993		
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art 44 sexdecies)	992				
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit	346	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647	350
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	655	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648	
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990	
Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)		645	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649		
			Déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	641		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	354 57 302	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :			356		
	Déficits antérieurs reportables : *.....dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	372 57 302	

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU 2CM

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 320 993 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 57 303 euros.

L'exercice a une durée de 15 mois, recouvrant la période du 18/10/2021 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/05/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles		4 000		4 000
Immobilisations incorporelles		4 000		4 000
- Terrains				
- Constructions sur soi propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels		46 150		46 150
- Installations générales, agencements aménagements divers		203 219		203 219
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier		3 247		3 247
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles		252 616		252 616
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières		2 704		2 704
Immobilisations financières		2 704		2 704
ACTIF IMMOBILISE		259 320		259 320

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels		1 795		1 795
- Installations générales, agencements aménagements divers		5 645		5 645
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier		164		164
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles		7 603		7 603
ACTIF IMMOBILISE		7 603		7 603

Actif circulant

Notes sur le bilan

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 64 468 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	2 704		2 704
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	14 956	14 956	
Autres	46 430	46 430	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	379	379	
Total	64 468	61 765	2 704
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	13 200
Autres créances	
Disponibilités	
Total	13 200

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 10 000,00 euros décomposé en 10 000 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 368 296 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	32	32		
- à plus de 1 an à l'origine	136 171	21 197	87 027	27 947
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 572	19 572		
Dettes fiscales et sociales	7 616	7 616		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 477	6 477		
Autres dettes (**)	198 427		198 427	
Produits constatés d'avance				
Total	368 296	54 894	285 455	27 947
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	150 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	13 829			
(**) Dont envers les associés	1 027			

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	32
Emprunts et dettes financières divers	1 027
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 196
Dettes fiscales et sociales	1 221
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	13 476

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Montant
Charges d'exploitation	379
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	379

2CM
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 17 Rue Albin Haller, 86000 POITIERS
905 398 533 RCS POITIERS

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 19 JUIN 2023

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

L'associé unique, sur proposition du Président de la Société, décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à -57 303 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-57 303 euros
Au compte "report à nouveau"	-57 303 euros
S'élevant ainsi à -57 303 euros	

L'associé unique constate que compte tenu de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social. Il devra, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société, dans le délai de quatre mois à compter de la date de la présente décision.

L'associé unique prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

Certifié conforme
Le Président

